



**RÉGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

T O U R I S M E 

ID : 074-217402361-20250306-DELOT2025_002-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 06 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi six mars à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-huit février s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Messieurs Lionel CANON, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Alexandre MERLIN, Emmanuel OSSOLA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Bernard SEJALON
Monsieur Clément BERRUX à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Philippe CHEVRAT à Monsieur Olivier BEGAIN
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Alexandre MERLIN

Etaient absentes :

Madame Sandrine FOURNIER (arrivée à 18h43, note de synthèse n° 5)
Madame Maud DURAND (arrivée à 18h51, note de synthèse n° 7)

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 12 décembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/002

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DE LA REGIE DE
L'OFFICE DE TOURISME – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Délibération télétransmise le : 10 mars 2025

Mise en ligne du 10 mars 2025 au 10 mai 2025

Délibération exécutoire le : 10 mars 2025

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
06 MARS 2025****N°2025/002****EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION****Rapporteur** : Monsieur le Président

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Exploitation est invité à donner un avis sur le compte de gestion du budget de la Régie de l'Office de Tourisme.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le compte de gestion 2024 du budget de la Régie de l'Office de Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le compte de gestion 2024.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Lionel CANON

Jean-Marc PEILLEX

